

BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT HAGUENAU WISSEMBOURG
Commune de HOERDT

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 JUIN 2026**

Date de la convocation : 9 juin 2026

transmise le : 9 juin 2026

Membres élus : 27

en fonction : 27

présents : 25

Sous la présidence de Monsieur Mathieu TAESCH, Maire

Membres présents : Mesdames et Messieurs MAECHLING Caroline, MISCHLER Guy, DEBRIE Béatrice, RIEDINGER Claude, GRATHWOHL Mélanie, BOPP Olivier, BILGER Denis, ECKERT Sylvia, Stéphane MISCHLER, Laëtitia GRASSER, Alain KLEIN, Joanne RIEDINGER, David RIEGEL, Marisa RIEDINGER, Thomas DAUGER, Véronique BISCHOFF, Patrice MAGNUS, Anne-Hélène MARTZ, Cyrille OFFERLE, Nathalie GRATHWOHL, Florence NOBLET, Hélène ARNDT, François GEISLER, Denis FUCHS

Étaient absents excusés : Mme Marie Claire ENRICI donne pouvoir à M. Olivier BOPP, M Christophe KOEHL donne pouvoir à M. RIEGEL

Étaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Thomas DAUGER

2026-058 Lancement d'une consultation et autorisation de signature d'un marché public à bons de commande relatif aux travaux et prestations de signalisation routière

Afin de garantir la sécurité des usagers et d'assurer le bon fonctionnement de la voirie communale, la Commune est amenée à réaliser régulièrement des travaux et prestations relatifs à la signalisation horizontale et verticale sur l'ensemble de son territoire.

Ces interventions concernent notamment la fourniture et la pose de panneaux de signalisation, le remplacement des équipements détériorés, usés ou devenus obsolètes, la mise en conformité de la signalisation existante, ainsi que la réalisation ou la réfection des marquages au sol rendus nécessaires par les aménagements de voirie, les évolutions réglementaires ou les impératifs liés à la sécurité routière.

En raison du caractère récurrent et difficilement prévisible de ces besoins, il apparaît nécessaire de recourir à un marché public à bons de commande permettant à la Commune de solliciter les prestations nécessaires au fur et à mesure de leur apparition, dans des conditions de réactivité et de souplesse adaptées à la gestion du domaine public communal.

Ce marché permettra d'assurer la continuité du service public, le maintien en bon état du patrimoine de signalisation de la Commune et l'adaptation permanente des équipements aux besoins du territoire.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation conformément aux dispositions du Code de la commande publique et à signer le marché public à bons de commande correspondant, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à sa passation et à son exécution.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le recours à un marché public à bons de commande relatif aux travaux et prestations de signalisation horizontale et verticale sur le territoire communal ;
- D'autoriser le lancement de la procédure de consultation conformément aux dispositions du Code de la commande publique ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec le ou les titulaires retenus, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à sa passation et à son exécution;
- De préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Pour extrait conforme à Hoerd, le 25.06.26
Publié le 25.06.26
Transmis à la Préfecture le 25.06.26
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance
Thomas DAUGER



Le Maire
Mathieu TAESCH

